

PROCÈS VERBAL DU MARDI 05 MAI 2026  
JURY D'ADMISSIBILITÉ CANDIDATS EXTRACOMMUNAUTAIRES  
AU TITRE DE L'ARRÊTÉ DU 2 SEPTEMBRE 2015 -Art. 27

Conformément à l'arrêté du 02 septembre 2015, le jury de sélection des candidats extracommunautaires s'est réuni le mardi 05 mai 2026 à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de SAINT-ÉTIENNE pour examiner les résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité passée par les candidats le mercredi 22 avril 2026.

**Composition du jury:**

- Mme MADI Ayodélé, Directrice de l'IFMK Lyon
- Mme RIVAUX Nathalie, Directrice de l'IFMK-DV Lyon
- M. GIROLD Sébastien, Directeur IFMK Vichy
- M. RAMBAUD Alexandre, Directeur de l'IFMK Saint Michel de Saint Etienne
- M. RAMBERT Jean-Christophe, Directeur de l'IFMK Grenoble

Après examen des résultats et délibération, le jury a statué comme suit :

Sont déclaré(e)s ADMIS(E)S à l'épreuve orale d'admission du mercredi 20 mai 2026

- AMESSEPE Aminou
- BILENKO - SLYNKO Oleksandra
- FAGBOHOUN Faith
- KONU Ayim
- PARIS Adam

Désistement :

Sont déclaré(e)s NON ADMIS(E)S à l'épreuve orale d'admission du mercredi 20 mai 2026

- HADDAD Giuseppe (Désistement)
- DOS SANTOS SOUZA Jardeson (Désistement)
- MARZOUKI - ANTAR Marwa (Désistement)

Fait à SAINT-ÉTIENNE, le 05 mai 2026

Les membres du jury :

MADI Ayodélé

RIVAUX Nathalie

GIROLD Sébastien

RAMBAUD Alexandre

RAMBERT Jean-Christophe

